

La démarche générale du Pré des Agneaux s'articule sur un principe de base :
l'école constitue une valeur essentielle pour la société.

Elle doit garantir l'égalité des chances et le respect des principes démocratiques.
Ses partenaires, qu'ils soient membres du Pouvoir organisateur, enseignants ou
parents, doivent mettre tout en œuvre pour lui accorder une place prépondérante
dans le futur de l'enfant.

Les partenaires du Centre scolaire du Pré des Agneaux acceptent les principes
exprimés dans les projets éducatifs et pédagogiques de la Commune d'Auderghem.
En conséquence, ils marquent leur accord sur le fait que :

L'école fondamentale développe, par ses pratiques, les apprentissages de base.
Elle doit faire preuve de non-sélectivité et laisser à l'élève le droit à l'erreur dans les
étapes qui le mèneront à la maîtrise des objectifs.
Ceux-ci ne concernent pas uniquement la matière (le savoir), mais aussi l'attitude face
au travail (le savoir- être) et la compétence développée pour les atteindre
(les savoir-faire).

Structure générale de l'établissement

De par sa construction, notre école fondamentale est répartie en deux bâtiments :

- un bâtiment principal situé Place Pinoy pouvant accueillir 14 à 15 classes
- une annexe située Avenue des Arums pouvant accueillir 6 à 7 classes

Depuis septembre 2006, les classes sont réparties en fonction du projet pédagogique et suivant les cycles d'études

Dans l'annexe située avenue des Arums:

cycle 2,5 ans – 5ans	accueil 1 ^{ère} maternelle 2 ^e maternelle
----------------------	---------------------------------------------------------------------

Dans le bâtiment principal situé place Pinoy :

3 ^e maternelle traditionnelle	cycle 5 – 8 ans	3 ^e maternelle en immersion
1 ^{ère} primaire traditionnelle		1 ^{ère} primaire en immersion
2 ^e primaire traditionnelle		2 ^e primaire en immersion
<i>travaillant sous la conduite d'un titulaire de classe par année d'étude</i>		

3 ^e primaire traditionnelle	cycle 9 – 12 ans	3 ^e primaire en immersion
4 ^e primaire traditionnelle		4 ^e primaire en immersion
5 ^e primaire traditionnelle		5 ^e primaire en immersion
6 ^e primaire traditionnelle		6 ^e primaire en immersion
<i>en cotutariat, chaque classe possédant deux titulaires chargés l'un de l'enseignement du français et des branches d'éveil, l'autre des mathématiques et de remédiation. Les élèves ont ainsi l'occasion d'être en contact avec des pédagogues différents. Un maître spécial de seconde langue donnera cours dans toutes les classes.</i>		<i>travaillant</i> - à mi-temps avec un instituteur néerlandophone - à mi-temps avec un instituteur francophone

L'école respecte les obligations liées au programme des études et à la mise en application des socles de compétences émanant du ministère de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En conséquence, la répartition des heures attribuées à chaque discipline suit les directives en la matière.

Projets spécifiques à l'établissement

Projets momentanés

Ceux-ci peuvent être développés en fonction du vécu, par l'ensemble de l'école, par une classe, par un groupe d'élèves.

Ces projets peuvent être de courte durée ou prendre une importance telle que l'on y travaille parfois durant un ou deux mois.

Projet pédagogique de longue durée

Mise en place, au sein de notre établissement scolaire d'une filière

- traditionnelle ayant pour but d'approfondir les compétences en langue française et /ou en éveil et/ou en éducation à la technologie par le développement de projets spécifiques à cette section .
- en immersion linguistique ayant comme but de rendre les élèves audacieux dans une langue différente de la leur.

La filière immersion est organisée depuis septembre 2006.

En parallèle à la création de la section immersion se développent des projets spécifiques à la filière traditionnelle, projets mis en place par les enseignants avec ou sans l'aide de professionnels.

Ces projets visent à développer de manière plus approfondie certaines compétences et points des programmes en langue française, en sciences et en éducation à la technologie.

Etaient au programme des années scolaires précédentes :

- une adaptation de la comédie musicale « Emilie Jolie »
- un travail sur le regard
- une manière vivante d'aborder l'histoire
- des ateliers scientifiques
- une représentation théâtrale sur le thème du Magicien d'Oz, voyage en Afrique, Peter Pan
- l'informatique utile et l'utilisation du tableau interactif comme tableau noir
- des créations de jeux pour apprendre
- des élocutions basées sur le projet « Cap' ten »

Les thèmes sont différents chaque année scolaire et sont communiqués aux élèves en début de celle-ci.

La mise en place du travail par cycles en section primaire. Les enseignants travaillent en « verticalité » et gardent par conséquent leurs élèves durant deux années scolaires consécutives ; ce qui nécessite des heures de concertation par degré organisées le lundi et pour l'ensemble de l'équipe, le vendredi.

Les activités régulières déjà mises en place

1) Au niveau de l'apprentissage de la lecture

Quelle que soit la filière, l'apprentissage de la lecture se fera en langue française.

Les socles de compétences accordent la priorité à l'apprentissage de la lecture centrée sur la maîtrise du sens, à la production d'écrits et à la communication orale.

Ces apprentissages commencent dès la maternelle. Avant d'apprendre à lire ou à écrire, il est primordial de savoir s'exprimer correctement.

La priorité est donc donnée au premier cycle au "savoir parler".

Apprendre à lire, c'est apprendre les règles du code écrit mais aussi percevoir le sens du message.

Nous utilisons « Abracadabra avec Mira », méthode en conformité avec les programmes de la Communauté française.

Cette méthode est dite "interactive"

1. elle met les élèves directement en contact avec de vrais textes abordant divers genres littéraires
2. elle leur donne les outils pour comprendre le rapport "sons-lettres"

Pour les élèves inscrits en filière immersion, l'apprentissage de la lecture en néerlandais se fera en 2^e primaire, lorsque les enfants auront bien intégré le mécanisme de la lecture. Il ne s'agira alors que d'un transfert puisqu'ils auront acquis les bases nécessaires.

Une bibliothèque a été créée au sein de l'établissement. Elle est gérée par des bénévoles. Elle est accessible aux enfants de la 3^e maternelle à la 6^e primaire. Ils peuvent y emprunter des livres ou les consulter sur place.

2) Au niveau de la langue moderne en filière traditionnelle

La pratique d'une seconde langue (obligatoirement le néerlandais, à Bruxelles) est une obligation légale à partir de la 3^e primaire à raison de 3 périodes par semaine en 3^e et 4^e P, de 5 périodes par semaine en 5^e et 6^e P.

Dans notre établissement, nous avons voulu commencer son apprentissage dès la 2^e maternelle afin de donner à nos élèves une ouverture supplémentaire sur l'extérieur, les faire « baigner » dans une autre culture à un âge où ils sont très réceptifs. Elle est menée en collaboration avec un maître spécial de néerlandais qui travaille dans chaque classe durant une période par semaine.

En 2^e et en 3^e maternelles, ils prennent contact avec le néerlandais par les comptines, les chants, les jeux, ...

En 1^e, 2^e et 3^e primaires, l'apprentissage est basé sur la compréhension (consignes simples, vocabulaire en rapport avec l'actualité, ...)

En 4^e, 5^e, 6^e, il est axé sur la conversation et l'approche de la culture néerlandophone.

Aux 3^e et 4^e cycles, un maître spécial de néerlandais assure les périodes de cours consacrées au néerlandais sur base d'une méthode identique.

3) Au niveau artistique

L'école s'efforce de permettre à chaque enfant de s'épanouir, de développer ses talents de créateur.

4) Au niveau sportif

La pratique

- de la psychomotricité de la classe d'accueil à la 2^e maternelle.
- d'une activité sportive de type « gymnastique rythmique » de la 3^e maternelle à la 2^e primaire.
- de la natation comme 2^e cours d'éducation physique en 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e primaires.
- Journées spéciales (tétrathlon, je cours pour ma forme)

5) Au niveau des classes de dépassement

Selon la volonté du pouvoir organisateur, quatre classes de nature en section primaire et une en maternelle.

Il s'agit de Saint-Hubert pour les 1^e et 2^e P (une année sur deux), de Flipper (classes de langues) pour les 3^e et 4^e P (une année sur deux), des Gets (classes de neige) pour les 5^e P, de Loverval (classes sportives) pour les 6^e P et du Rouge-Cloître pour les 2^e et 3^e M.

Les projets spécifiques de ces classes de nature font partie de l'enseignement en général et englobent des éléments du programme des études.

6) La construction de cahiers de références

Tout au long de ses 6 années primaires, l'élève acquerra un bon nombre de connaissances. Celles-ci seront synthétisées dans un cahier de références que l'élève construira au fil des années avec l'aide des enseignants. Ce cahier est conçu dans le but d'être un outil qu'il utilisera à tout moment.

7) La rédaction d'un journal scolaire

L'école rédige un journal. Son but est de mettre en relief la vie de l'école, de la maternelle à la 6^e primaire.

C'est un outil d'information et de communication vers l'extérieur.

8) Les pratiques en matière de travaux à domicile

L'école suit les directives du décret ministériel concernant les devoirs à domicile

- au 2^e cycle, les élèves ont, entre autres, comme tâche journalière de relire les textes qui ont été abordés en classe
- aux 3^e et 4^e cycles, les élèves ont des tâches à effectuer à domicile mais elles sont programmées de manière telle que l'élève apprenne à gérer son travail à domicile ; elles sont rarement programmées pour le lendemain.

Normes administratives

a) Communication avec les parents

Des rencontres entre les parents et les enseignants ont lieu deux ou trois fois par an

- en septembre pour une prise de contact (en maternelle et en primaire)
- durant le premier trimestre (en primaire)
- en fin d'année scolaire (en maternelle et en primaire)

Des rencontres peuvent avoir lieu en dehors de ces périodes (sur rendez-vous)

Les parents peuvent aussi communiquer avec les enseignants au moyen du journal de classe ou de la farde d'avis.

b) Intervention financière

Une participation financière est demandée aux parents pour :

- l'équipement pour le cours d'éducation physique (tee-shirt de l'école)
- les classes de nature
- certaines activités culturelles (droits d'accès et frais de déplacement). En section primaire, les transports en commun sont privilégiés, à charge des parents de faire les démarches visant à l'obtention d'un abonnement stib, gratuit, pour les enfants de moins de 12 ans.
- le cours de natation (droits d'accès et frais de déplacement)

De nombreuses activités sportives et culturelles gratuites sont organisées.

Le prêt des manuels scolaires est un service rendu par l'école sans qu'aucune participation financière ne soit demandée.

Le projet a été approuvé par le Conseil de participation en date du 7 juin 2013

Ce document prend ses effets le 1^{er} septembre 2013.